

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 82 (1990)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Revenu minimum garanti et politique syndicale  
**Autor:** Rossi, Martino  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386385>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revenu minimum garanti et politique syndicale

*par Martino Rossi\**

Dans le mouvement syndical, le débat sur le revenu minimum garanti (RMG) n'en est qu'à son début. Au sein de l'USS, il n'y a donc pas encore de politique établie sur le RMG. Il y a toutefois, dans les rangs des syndicalistes, une certaine méfiance à son propos. L'«éthique du travail» est encore enracinée dans le mouvement des travailleurs. «Qui ne travaille pas, ne mangera pas»: les syndicats se sont donc avant tout battus pour l'extension du travail salarié et pour sa meilleure rémunération. Le système de sécurité sociale qu'ils ont largement contribué à bâtir est fondé sur la primauté du travail salarié. Les transferts sociaux interviennent lorsqu'on est empêché de travailler: maladie, accident, invalidité, vieillesse, chômage. L'engagement des syndicats pour garantir un revenu «social» aux mères et à leurs enfants a été plus tardif et moins déterminé: en principe, le salaire du «père de famille» devait suffire aux besoins de l'épouse et des enfants. Ce n'est pas un hasard si, en Suisse, on connaît des salaires masculins relativement élevés, des salaires féminins plus bas, des allocations pour enfants modestes et différentes de canton à canton, un congé payé de maternité (ou un congé «parental») tout à fait insuffisant.

Le RMG – surtout dans certaines de ses versions, que nous allons discuter plus loin – remet partiellement en question le lien entre le travail et la répartition de la richesse, ainsi que le rapport étroit entre le salaire et la sécurité sociale. Il faut donc commencer par discuter de la place objective et subjective du travail dans notre société, ainsi que des «utopies» qui inspirent la politique syndicale (utopie au sens de futur désirable, qui oriente les choix et les projets concrets des hommes).

## **On travaille de moins en moins**

En Suisse, moins de la moitié de la population est économiquement active (49% en 1980, y compris les actifs à temps partiel). Ce pourcentage est inférieur à deux tiers pour les hommes (63%), il dépasse à peine un tiers pour les femmes (34%). Ces dernières décennies, le taux d'activité a diminué notamment chez les jeunes (de 61% en 1970 à 54% en 1980 pour les jeunes de 15 à 19 ans, y compris les apprentis) et chez les âgés (de 31% à 17% pour les âgés de 65 à 69 ans, de 11% à 5% pour les personnes de 70 ans ou plus).

Non seulement moins de la moitié des gens sont actifs, mais ils travaillent de moins en moins. On peut estimer que le temps de vie passé à travailler

\*Economiste

a diminué de moitié depuis le début du siècle. Aujourd'hui on travaille pendant 40 ans sur 75, pendant 220 jours sur 364, pendant huit heures sur 24: cela fait un peu plus de 10% de notre temps utilisé pour le travail rémunéré.

Pour beaucoup, le travail est une activité à temps partiel (15% du total en Suisse, mais déjà 25 à 30% dans les pays nordiques); une activité intermittente (pour les femmes, qui arrêtent de travailler pour élever leurs enfants, pour les jeunes, qui alternent volontiers le travail rémunéré avec des voyages ou des activités de volontariat); une activité accessoire (pour les retraités, pour beaucoup de femmes actives dont un tiers, en Suisse, ne travaillent qu'à temps partiel, non seulement par nécessité, mais aussi comme choix volontaire).

### **On ne vit plus pour travailler**

«Dis-moi quel est ton travail, et je te dirai qui tu es.» Cette façon de concevoir l'identité des personnes a perdu beaucoup de sa pertinence sous la poussée de quatre «megatrends» qui ont bouleversé le paysage social de l'après-guerre: croissance considérable du pouvoir d'achat (société de consommation); diffusion de la sécurité sociale; élargissement de la part du temps libre dans la vie de chacun; baisse des taux d'activité et chômage structurel résultant d'une combinaison du progrès technologique, saturation des marchés et des limites écologiques à la croissance économique. De nombreuses études et sondages d'opinion démontrent que, depuis les années 60, les jeunes générations, notamment, forment leur identité en dehors de la sphère du travail. Un sondage suisse de 1987 montre que seulement 26% des jeunes (20-29 ans) considèrent que le travail est la chose «la plus importante dans la vie» (réponse également donnée par le 32% de la population active totale). En Allemagne, une enquête représentative sur la population active a montré que 76% des personnes de 20 à 29 ans pensent déjà que leur temps libre constitue la partie de leur vie qui compte le plus, 33% seulement accordant cette même valeur à leur travail. D'ailleurs, même l'USS en a pris acte lors de sa campagne pour les 40 heures, menée à l'enseigne «du temps pour vivre» et «travailler moins pour vivre mieux». Pour le sociologue genevois Christian Lalive d'Épinay, «le loisir s'approprie le statut anthropologique antérieurement investi dans le travail.» En d'autres mots, le travail est de moins en moins le fondement de l'identité individuelle. Celle-ci est moins asservie à la sphère économique: les individus se réalisent et se définissent les uns par rapport aux autres par les choix qu'ils expriment dans la sphère du temps libéré du travail contraint, dans la sphère de la consommation, des loisirs, des activités autonomes.

## Faire travailler les machines, libérer les hommes

Bien que les avis soient partagés sur l'évolution la plus probable de l'emploi pour les années 90, et notamment sur l'impact des technologies nouvelles, la conclusion d'un vaste programme de recherche des Communautés Européennes (FAST: Forcasting and Assessment in Science and Technology) est la suivante: l'effet compensatoire des nouvelles places de travail créées par rapport à celles qui seront supprimées ne sera pas complet et donc, dans les dix à quinze années à venir, 10 à 15 millions de personnes en Europe seront chaque année dans la plus grande incertitude du point de vue de l'emploi. Dans les entreprises de haute technologie, il n'y aura pas, au total, création d'emplois, mais suppression. Une certaine compensation viendra des services privés (délivrés aux entreprises et aux ménages) et des services publics.

Pour la Suisse des années 90, une étude du Centre de recherche prospective de l'Université de St-Gall (St. Galler Zentrum für Zukunftsforschung: SGZZ) indique dans un «scénario de référence» les développements suivants (taux de croissance annuelle, en %):

- population: 0,3%
- production globale (valeur ajoutée): 1,9%
- productivité du travail: 2,1%
- personnes occupées: -0,2%
- heures de travail par occupé: -0,3%
- volume d'emploi: -0,4%

On parviendra donc, de 1990 à 2000, à un accroissement global des biens et services produits de 21% avec un volume d'emploi (heures travaillées au total) de 4% inférieur.

Ces chiffres prospectifs décrivent un cheminement possible d'un futur qui n'est ni certain ni inéluctable. Ils permettent des simulations. On peut en déduire que le même volume de richesse produit en Suisse aujourd'hui pourrait être obtenu dans dix ans avec un volume de travail d'un quart inférieur environ. Cela signifie qu'à parité de personnes employées, chacune pourrait, en moyenne, réduire son temps de travail d'un quart, sans perte de revenu (par exemple, de 40 à 30 heures par semaine). Ou bien, à parité de temps de travail, on pourrait réduire le nombre d'actifs de 25%, sans perte de niveau de vie, si la population totale n'augmentait pas. On peut sophistiquer la simulation de la façon suivante: la population résidente semble devoir augmenter, en 10 ans, de 3% environ. Le même revenu moyen par tête est donc garanti par une production globale de 3% plus élevée. Celle-ci peut être obtenue avec un volume de travail de 22% inférieur à celui qui serait nécessaire aujourd'hui. Si le nombre de personnes qui contribuent à fournir ce volume de travail augmentait de 11%, la durée du travail de chacun pourrait diminuer d'un tiers (33%).

## Libération par le travail ou libération du travail?

L'utopie de la libération par le travail propre au mouvement syndical né de la révolution industrielle a été la version ouvrière de l'«utopie industrialiste», propre à la bourgeoisie. Cette vision postule que la croissance économique et l'innovation technique va libérer l'homme de tout ce qui empêche la réalisation du bonheur de chacun et de tous. Depuis les années 60, cette utopie est moins convaincante, bien qu'elle ne soit pas morte. On est aujourd'hui plus conscient que la croissance économique n'est pas la croissance du bien-être pour tous, car il y a des gagnants et des perdants à l'échelle mondiale comme à l'échelle de chaque pays; que la croissance économique est aussi celle des ordures et de déchets de plus en plus dangereux, d'émissions polluantes, de la désertification, de la déforestation, du réchauffement de l'atmosphère, etc.; on est aussi conscient que la croissance économique est un processus qui pousse à la mercantilisation la plus élargie possible de tous les domaines de la vie et de tous les rapports interpersonnels (rien n'a de valeur s'il ne s'échange pas avec de l'argent). Bref, la croissance économique est de moins en moins la solution des problèmes, elle en est de plus en plus la source. Il faut donc sortir de la logique de plus vaut mieux (plus de consommation, plus de production, plus d'investissements, plus de travail...).

La **libération du travail**, à savoir la réduction massive du temps de vie destiné à la production de marchandises, est donc la *nouvelle utopie* qui peut, dans les sociétés hautement développées, remplacer celle de la libération par le travail. Les buts du syndicat l'ont d'ailleurs aussi amené à se battre constamment pour réduire le temps de vie dépensé au travail, ce qui a différencié son utopie de la libération par le travail de celle de la bourgeoisie. Parmi ces batailles: la promotion de la scolarité des jeunes, l'abaissement de l'âge de la retraite, le relèvement des salaires et des allocations familiales pour permettre aux femmes ou aux hommes de se consacrer aussi à l'éducation de leurs enfants, l'allongement des congés hebdomadaires et des vacances, la réduction des horaires journaliers de travail.

Les résultats de ces luttes sont importants, comme on l'a vu plus haut. Les activités autres que le travail à but économique ont gagné en importance dans la vie de chacun et dans la société, bien que celle-ci ne puisse pas encore être considérée comme une société du «temps libéré» (libéré de la contrainte du travail). C'est cette réalité de fait qui, avec les potentialités de la révolution technologique en cours, fonde la nouvelle utopie de la libération du travail. Cette dernière veut mettre l'innovation technologique non plus au service de la croissance économique mais de la réduction du temps de travail, ainsi que de la reconstruction d'un environnement vivable, et appliquer des stratégies socio-économiques cohérentes avec ce but. Il s'agit aujourd'hui d'empêcher le gaspillage d'une grande quantité

de travail dont on pourrait libérer les hommes. Un gaspillage qui découle, entre autre, du fait que les producteurs s'efforcent de réduire la durée de vie des produits, de susciter le désir de changement continu (modes, diversifications et améliorations marginales des caractéristiques des biens), de susciter des «besoins» nouveaux à coup de grandes campagnes de promotion, de pénétrer avec la production marchande – de biens et de services – dans des domaines autrefois réservés aux activités sans but économique (loisirs, sports, art, culture, économie ménagère, éducation pré- et para-scolaire des enfants, entraide de voisinage, etc.).

Sans l'obsolescence programmée des produits, sans la promotion sophistiquée de biens et services dont spontanément on ne sent pas le besoin, sans les travaux de «réparation» des méfaits écologiques de la croissance, et sans la mercantilisation exacerbée de la satisfaction des besoins, le volume du travail à but économique serait bien moins important, et ce à parité de bien-être.

Si donc la libération du travail devient une nouvelle stratégie du mouvement syndical, le RMG peut trouver une place de choix dans la politique syndicale. Avant de voir comment, il faut clarifier la notion même de RMG.

### **Trois conceptions du RMG**

#### *I. RMG: une innovation réformatrice de la protection sociale*

Chantal Euzéby a bien synthétisé l'évolution des systèmes de protection sociale, dans un article récent de la revue «Futuribles» (janvier 1990). Elle y écrit:

«Les systèmes de protection sociale dans les pays industrialisés se sont jusqu'ici adaptés à l'évolution du contexte économique et social. Développement de l'assistance et premières garanties de revenus aux travailleurs salariés dans la phase d'industrialisation naissante du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle; généralisation de la sécurité sociale et recul des programmes d'assistance au cours des trente années de prospérité économique et de salarisation croissante qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale; renforcement des mécanismes de solidarité au sein des régimes d'assurance (eux-mêmes soumis à des contraintes financières de plus en plus fortes) et extension des régimes d'assistance et d'aide sociale depuis 1975 pour faire face à la montée de la pauvreté liée au chômage et à la déstabilisation des structures familiales.»

Toutefois, ces adaptations n'ont pas empêché l'existence d'un déphasage par rapport à la réalité économique et sociale. D'où la crise du système de protection sociale, aujourd'hui largement reconnue et que l'auteur rappelle: crise financière; crise d'équité (il existe des «trous» importants dans le filet de la protection sociale); crise d'efficacité (au regard, notamment, des exigences de flexibilité du marché du travail); crise de légitimité.

L'aide sociale, du moins son «modèle» suisse, n'est pas un remède suffisant aux imperfections de la sécurité sociale. Elle souffre de trop de défauts:

- il ne s'agit pas d'un droit subjectif et justiciable dès un revenu minimum; il s'agit plutôt d'un devoir des cantons et des communes de venir en aide aux plus démunis. Le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires est dès lors trop élevé;
  - les prestations de l'assistance doivent, en principe, être remboursées dès que la situation économique du bénéficiaire s'améliore: c'est la source de ce que l'on appelle la «trappe de la pauvreté». La perspective de travailler pour rembourser l'aide sociale dont on a bénéficié est décourageante: on risque de trouver préférable la condition d'assisté;
  - l'assisté n'est pas soumis seulement au contrôle des ressources (fastidieux mais inévitable); il est également soumis au contrôle de l'utilisation qu'il fait des ressources qui lui sont transférées au titre de l'assistance, ce qui est rebutant. Il s'ensuit que beaucoup de gens, notamment parmi ceux qui touchent des bas salaires et ont des charges de famille importantes, se trouveraient en condition de pouvoir demander l'aide sociale mais se refusent à le faire;
- le manque de coordination entre l'assistance sociale et les services sociaux et du travail rend plus difficile à l'assisté la reconquête de l'autonomie économique.

**Le RMG peut alors se concevoir comme une réforme substantielle de l'assistance**, qui trouverait ainsi une place importante dans le système de protection sociale. Ses caractéristiques seraient les suivantes:

- un droit subjectif et justiciable dès un revenu minimum, disponible librement pour couvrir des besoins vitaux socialement déterminés;
- la prestation à laquelle on a droit, sans devoir de remboursement, se mesure par la différence entre le «minimum social» et les ressources propres (revenus du travail, rentes des assurances sociales, revenus de la propriété);
- deux conditions seulement sont requises: 1) transmettre aux services compétents les preuves que les ressources propres sont inférieures au minimum social; 2) s'engager, dans la mesure du possible, à recouvrer l'autonomie financière;
- mesures d'accompagnement: aide des services socio-sanitaires et des services de l'emploi et de la formation des adultes, si cela apparaît utile à la reconquête de l'autonomie financière, et dans la mesure où cela peut être raisonnablement exigé du bénéficiaire du régime de RMG.

Le RMG ainsi conçu (mais beaucoup de détails restent bien entendu à préciser) serait un revenu de substitution (lorsqu'il n'y en a pas d'autre) ou de complément (lorsqu'il y en a mais insuffisants). Il serait une mesure de protection sociale «universaliste», à savoir une mesure disponible pour toute la population, inactive et active, salariée et non salariée, au travail ou au chômage...

Il pourrait tout simplement s'ajouter aux transferts de revenu qui existent déjà en Suisse, ou se substituer, en partie ou complètement, aux prestations «non contributives», autres que celles des assurances sociales: allocations familiales, bourses d'études, prestations complémentaires de l'AVS/AI, aides au logement, aides à la couverture des primes de l'assurance-maladie, prestations supplémentaires pour les chômeurs de longue durée...

## *II. RMG: «Qui ne travaille pas, mangera quand même»*

Les phénomènes socio-économiques soulignés au début de cet article – la perte de centralité, objective et subjective, du travail à but économique, l'opportunité de modérer la croissance économique, etc... ont suscité l'hypothèse de l'«allocation universelle» (AU).

L'AU (ou «basic income», revenu de base) sans obligation de travailler séduit par sa simplicité et sa logique. Une société juste, dit-on, n'a le droit de laisser aucun de ses membres sans un minimum de ressources qui lui sont indispensables pour vivre, même très modestement. Une société riche et technologiquement avancée, dont la production de biens et de services peut être de plus en plus automatisée, peut se permettre de libérer ceux qui le veulent (et non seulement les possédants) de l'obligation du travail à but économique. Une société démocratique doit effacer le plus possible les différences entre ceux qui s'engagent dans le travail rémunéré et ceux qui s'engagent dans le travail domestique ou dans les autres activités non marchandes. Une société déjà très complexe doit donner des réponses simples aux multiples besoins de ses citoyens. L'AU, nommée aussi «revenu de citoyenneté» est une de ces réponses: une partie du revenu social, à savoir de la valeur ajoutée obtenue par le travail des machines et des hommes, peut être soustraite à l'allocation par le marché et peut être répartie, de façon égale, à chaque citoyen. Tout homme et toute femme, même les enfants, par le simple fait d'exister sont attributaires d'une allocation en argent qui couvre au moins les besoins les plus essentiels. Il n'y a aucun contrôle à faire; ni des ressources, ni des besoins, ni du mode de vie, ni de l'engagement ou pas de sa capacité de travail. Le RMG serait ainsi effectivement garanti à tous, et de la façon la moins bureaucratique qui soit. Qui désire améliorer sa capacité de consommation s'engagera dans le travail – salarié ou indépendant – à but économique (qui produit des biens et des services pour le marché).

Dans son article (voir plus haut), Christian Marazzi qualifie justement cette version du RMG d'idéaliste. On peut toutefois relativiser partiellement cette appréciation. L'AU, en effet, n'est plus soutenue seulement par des courants de pensée non utilitariste, anarcho-idéaliste. Il est vrai, la base sociale à mobiliser dans cette perspective n'est pas importante, et elle est très hétérogène. Mais l'idée d'une AU sans conditions répond à des



nécessités et à des possibilités bien réelles dans nos sociétés et elle est défendue aujourd'hui par des chercheurs réformistes, soit au sein de l'Organisation internationale du travail, soit au sein du programme FAST de la Communauté Européenne, que l'on a déjà mentionné. Les chercheurs du FAST ont élaboré cinq «scénarios pour le travail en Europe». Un de ceux-ci est le scénario «revenu garanti».

On peut le résumer de la façon suivante: le «revenu garanti» représente un choix délibéré d'un modèle nouveau, qui pourrait découler d'une convergence entre des courants progressistes libéraux et socialistes, des Verts, des groupes d'intérêt particuliers et des entrepreneurs qui voient l'intérêt d'un revenu de base garanti, en vue de réaliser une flexibilité plus grande dans le marché du travail. Il a, toutefois, un degré faible de probabilité de se réaliser. En effet, le problème n'est pas de savoir s'il est possible de se permettre la charge d'un revenu de base garanti pour tous (dans l'Europe du Nord, un tiers du revenu national fait déjà l'objet de transferts publics) mais de déterminer la façon de transformer de façon efficace le système actuel de transferts sociaux en un système de revenu de base et de vaincre la résistance «culturelle» au versement d'un «salaire» à ceux qui ne veulent pas s'engager dans le travail à but économique. Ce scénario est caractérisé par une innovation sociale radicale: la disjonction du droit à un revenu qui couvre le minimum vital (les besoins essentiels) du devoir de travailler. La croissance économique, avec la réalisation de ce scénario, serait faible, mais elle pourrait s'améliorer grâce à la meilleure disponibilité à l'innovation technologique et sociale, au travail flexible, au travail indépendant en alternative au travail salarié, et la création de nouvelles petites entreprises «alternatives». Le revenu garanti ne supprimerait pas l'incitation au travail et au gain supplémentaire qui en découlerait et, donc, ne supprimerait pas l'inégalité sociale: mais il assurerait une meilleure situation de départ et un filet de sécurité pour chacun, et créerait une plus grande indépendance à l'égard des employeurs.

### *III. RMG: «Travailler tous pour travailler moins»*

Le RMG en tant qu'«allocation universelle» peut être associé à la stratégie de la «libération du travail» comme choix de société, et non pas seulement comme choix individuel. Le choix individuel du non-travail, le «droit à la paresse», est rendu possible – moyennant un niveau de vie à la limite de la subsistance – par l'AU dans la version présentée ci-dessus. La réduction massive du temps de travail pour tous, au contraire, implique un devoir social pour tous de participer au travail nécessaire qui restera à accomplir, même si on oriente le développement technologique et modère la croissance économique en fonction de l'objectif de la «libération du travail». Il faut que tout le monde travaille afin que chacun puisse travailler le

moins possible, tout en continuant à bénéficier d'un niveau de vie comparable à celui d'aujourd'hui. Ce devoir est également un droit fondamental: le droit au travail, le droit à créer soi-même cette partie de la richesse sociale qui revient à chacun. En effet – André Gorz, qui soutient cette vision de l'AU, le souligne avec force – il faut absolument éviter qu'une partie de la population soit entièrement dépendante de l'autre: c'est ce qui se passerait avec la proposition précédente d'AU sans obligation de travail. Ceux qui bénéficieraient de l'AU sans participer – directement ou indirectement – à créer la richesse qui la rend possible, se condamnent au chantage de ceux qui, par le travail, rendent possible le versement du revenu de base.

Pour qu'une réduction massive du temps de travail soit possible pour tous les travailleurs et sans perte de revenu, il faut un **nouveau système de répartition** de la valeur créée par l'activité économique. C'est là qu'intervient l'AU. Une réduction d'un tiers ou de la moitié de la durée du travail, sans perte de revenu, dans les quinze à vingt ans à venir, est tout à fait possible si on utilise l'accroissement de la productivité (la production par heure travaillée) à cette fin. En effet, 2% d'augmentation moyenne annuelle de la productivité suffit à la tâche. Mais l'accroissement de la productivité est très différent selon les branches d'activité: il est très élevé là où les robots et l'informatique peuvent remplacer l'activité humaine, il est très faible et même nul là où le travail de l'homme n'est pas remplaçable par la machine. Dans ces dernières activités, la réduction massive du temps de travail sans perte de revenu ferait exploser les prix, tandis que les prix sont déjà en train de s'effondrer dans les secteurs à haute croissance de la productivité. Il faut donc dégager dans ces derniers secteurs les ressources nécessaires pour compenser la baisse du temps de travail des travailleurs des secteurs à faible progression de la productivité.

Une formule a déjà été proposée: c'est le **dédoublé du revenu**. Une partie du revenu de chacun – l'AU – serait versée par une «caisse de compensation» dont le fonds serait alimenté par une taxe sur la valeur ajoutée et des taxes spéciales sur la consommation des produits dont on ne voudrait pas encourager le gaspillage découlant d'un effondrement des prix. On a aussi appelé cela le *deuxième chèque*. Les entreprises, elles, ne paieraient directement que le temps de travail effectif, de plus en plus réduit. Le *deuxième chèque* deviendra donc toujours plus important (il deviendra en fait le *premier chèque*) et le salaire directement payé par les entreprises toujours moins important, avec les progrès de la libération du travail que la technologie et la réduction de la production-gaspillage rendront possibles.

La réduction massive (d'un tiers, voire de la moitié) du temps de travail ira de pair avec l'accroissement de la *liberté* pour tout travailleur *de choisir* comment réaliser sa participation au travail qu'il reste socialement nécessaire d'accomplir: quelques jours par semaine, quelques semaines par

mois, quelques mois par année, une année sur deux, ou toute autre combinaison. Il ne s'agit donc pas d'allouer une AU sans conditions. L'AU serait versée régulièrement en tout temps à tout le monde (avant, pendant et après les périodes de travail effectif), mais sous condition: chacun aurait le droit et le devoir – dans la mesure, bien entendu, où il en aurait la capacité – de participer à la création de la richesse sociale dans la mesure requise par l'état de la technologie et de la productivité. Il ne s'agit donc pas d'une dissociation complète du revenu et du travail, mais d'une dissociation du revenu (qui augmenterait proportionnellement au revenu social par tête d'habitant) et du temps de travail (qui se réduirait proportionnellement à l'accroissement moyen de la productivité).

### **RMG et politique syndicale**

Le premier des trois modèles de RMG (modèle I) est une réforme à laquelle le mouvement syndical pourrait et devrait s'attacher dès aujourd'hui. Il faut admettre – mais il s'agit d'une évidence – que les salaires sont parfois si bas qu'ils doivent donc être complétés par des transferts sociaux importants, notamment lorsque le travailleur a plusieurs enfants ou autres personnes inactives à sa charge. Les salaires sont en effet dictés par les conditions du marché que le syndicat n'arrive pas toujours à conditionner, car les rapports de force entre les travailleurs et les employeurs sont très différents d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre, d'une région à l'autre.

Il faut admettre aussi que la précarité de l'emploi, le chômage de longue durée, l'instabilité des rapports familiaux, les changements des modes de vie sont une réalité qui rend de moins en moins efficient un système de sécurité sociale bâti sur le principe du travail à plein temps et sans interruption d'un homme qui a un salaire suffisant pour entretenir une femme et des enfants, tout au long d'un cycle de vie régulier. Au-dessous d'un certain niveau de ressources, ces situations ouvrent des «trous» de plus en plus nombreux et larges dans le filet de la sécurité sociale. Le RMG peut et doit y répondre, il doit savoir recoudre ces «trous».

L'aspect le plus délicat, du point de vue syndical, est le suivant: si le niveau assuré par le RMG n'est pas atteint par des travailleurs touchant de bas salaires, ils auraient donc aussi le droit de demander un complément de leur revenu, jusqu'à concurrence du RMG. Pour empêcher que des entreprises puissent en profiter pour réduire ultérieurement le niveau des salaires, il faudra savoir imposer par la force contractuelle des syndicats des conventions collectives garantissant au moins le RMG, ou bien introduire dans la loi un salaire minimum garanti du même niveau, au moins, que le RMG pour une personne seule. Toutefois, pour les familles nombreuses, un salaire de niveau très modeste (qui ne peut évidemment pas augmenter

proportionnellement au nombre d'enfants) et des allocations pour enfants du niveau connu aujourd'hui en Suisse ne garantissent pas toujours le niveau du RMG: en tel cas, l'instrument du RMG apporterait une réponse, il empêcherait la pauvreté au sein des travailleurs (comme les prestations complémentaires de l'AVS/AI empêchent aujourd'hui la pauvreté de beaucoup de retraités et d'invalides).

Le deuxième modèle de RMG (modèle II), comporte un danger important relevé par Gorz ou par Glotz (l'«inventeur» de la *société des deux tiers*): ceux qui ne vivraient que des maigres ressources de l'AU – par nécessité ou par choix délibéré – seraient totalement dépendants de ceux qui produisent les richesses dont les miettes seraient alors mises à la disposition des laissés pour compte ou des «paresseux». Ce modèle, toutefois, n'est pas à jeter sans autre réflexion: chacun serait assuré du minimum d'existence et tout le monde serait libre d'améliorer sa situation par le travail, pourvu qu'il en ait la possibilité. Ceux qui ne le pourraient pas, tout en ayant la volonté, sont déjà aujourd'hui considérés comme des bénéficiaires légitimes de transferts sociaux. En effet, une partie importante de la répartition du revenu est déjà socialisée: ainsi des pensions de vieillesse et d'invalidité et les prestations complémentaires, les allocations de chômage, les indemnités de maladie et de maternité, les indemnités pour perte de gain pendant le service militaire, les bourses d'études, les allocations pour enfants... L'AU simplifierait radicalement la jungle des transferts sociaux, notamment des prestations «non contributives», qui s'ajoutent aux prestations «normales» des assurances sociales fondées sur le principe de l'équivalence entre contributions et prestations. Celles-ci auraient toujours une importance fondamentale pour assurer le niveau de vie au-delà du minimum vital. La nouveauté – qu'on peut croire difficile à accepter pour longtemps encore – serait qu'on admette (comme on l'a toujours admis, par exemple, pour les moines) qu'une fraction de la population – qui serait certainement réduite – ait le droit de «manger sans travailler», tout en ayant néanmoins la possibilité de travailler.

Le troisième modèle de RMG (modèle III) s'inscrit, plus que le deuxième, dans la tradition syndicale de lutte pour la réduction du temps de travail. Mais avec un changement de perspective: non pas «travailler moins pour travailler tous» – où l'objectif est encore le travail élevé en principe constitutif de l'existence individuelle et sociale – mais «travailler tous pour travailler moins», le travail étant une nécessité résiduelle dans une société où les hommes cherchent ailleurs les valeurs et les activités autour desquelles organiser l'existence. Bref: la libération du travail comme objectif ultime du travail lui-même.

Utopie? Certainement, mais surtout **orientation stratégique** vers l'utopie de la libération du travail, qui signifie concrètement, dès maintenant:

- **adapter la politique économique** afin que le taux de croissance économique dépasse de peu celui, qui est très faible, de la population résidante.

- la différence serait entièrement destinée à l'amélioration du revenu des couches sociales les moins favorisées;
- dans ce but, **décourager les productions-gaspillage et les productions nuisibles à l'environnement** ainsi que celles menant à la *mercantilisation* des domaines où les besoins sont mieux satisfaits par les activités autonomes d'auto-production et par les services interpersonnels au sein de la famille, des relations de voisinage, de la coopération au niveau du village, du quartier, qui, elles, doivent être encouragées;
  - poursuivre dans la voie de la **socialisation d'une partie du salaire**: allocations familiales, congé parental payé, pré-salaire pour les étudiants, congés de formation payés par un fonds collectif;
  - compenser, au moins partiellement, la perte de gain de ceux qui acceptent de réduire le temps de travail payé pour *prendre soin des malades et des vieillards* qui ne sont plus autosuffisants;
  - encourager aussi avec des compensations financières les *activités de volontariat* dans des projets socialement utiles et encadrées par des autorités responsables (par ex. au niveau communal ou d'organisations reconnues, y compris les syndicats);
  - relancer sur une nouvelle base la campagne pour la **réduction du temps de travail**, au niveau national et européen, soit par la négociation avec les organisations patronales qui couvrent l'ensemble des entreprises, soit par la voie politique. Il s'agit d'établir des objectifs et des délais de réalisation (par ex. 10% de réduction en 5 ans pour tous) tout en proposant que la compensation du salaire ne soit plus accordée par chaque entreprise, mais par une allocation versée par une caisse de compensation alimentée par un prélèvement sur la valeur ajoutée de l'économie dans son ensemble. La forme de la réduction ne serait plus imposée de façon uniforme (du type 35 heures hebdomadaires pour tous) mais réglée par la négociation collective au niveau des branches et des entreprises.

## Sources

**Cima, T.**, «Il lavoro a tempo parziale», Bellinzone, Ufficio delle Ricerche Economiche, 1987.

**Van der Werf, D.**, «Work in Europe. Five Possible Scenarios», Luxembourg, Fast occasional papers, No 136, 1987.

**Van der Werf, D.**, «Summary of Five Scenarios for Work in Europe», Luxembourg, Fast Occasional Papers, No 137, 1987.

**Kneschaurek, F.**, «Konjunktur und Perspektiven», St-Gall, St. Galler Zentrum für Zukunftsforschung, 1989.

**Graf, H. G.**, «Wirtschaftliche und gesellschaftliche Entwicklungsszenarien bis zum Jahr 2025», St-Gall, St. Galler Zentrum für Zukunftsforschung, 1987.

- Gorz, André**, «Métamorphoses du travail. Quête du sens – Critique de la raison économique», Paris, Galilée, 1988.
- Standing Guy**, «Politica ed Economia, un reddito di cittadinanza per gli europei», 1988.
- Lalive d'Epinaï Christian** (éd.), «Travail, activité, condition humaine à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle», Maastricht, Presses Interuniversitaires Européennes, 1988.
- Dans cet ouvrage collectif ont été notamment consultées les contributions suivantes: Jaeger Carlo, «Les nouvelles technologies et l'éthos de la profession, Zurich, Ecole Polytechnique Fédérale.
- Levy René, «Un avenir pour le travail humain? Un scénario pour la Suisse», Université de Lausanne.
- Fragnière Gabriel, «Les grandes représentations du travail dans l'histoire de la civilisation occidentale», Maastricht, Centre européen «Travail et société».
- Lalive d'Epinaï Christian, «De la morale du travail à la quête de l'épanouissement. Une étude de l'évolution de la valeur «travail» au cours du XX<sup>e</sup> siècle en Suisse», Université de Genève.
- Meyer Schweizer Ruth, «Peut-on parler d'une mutation des valeurs en Suisse?», Université de Berne.
- Sue Roger, «Les significations du travail dans une société dominée par le temps libre. Le cas français», Paris, Centre National de la Recherche scientifique.
- Lalive d'Epinaï Christian, Garcia C.**, «Le mythe du travail en Suisse, Genève, Georg, 1988.
- Lévy R.**, «La vie au travail et son avenir», Lausanne, Réalités sociales, 1988.
- Fédération des coopératives Migros**, «Concept de développement des écoles-clubs», Zurich, Office de coordination des Ecoles-clubs, 1988.
- ISOP Report.**, «Trends in Politik, Wirtschaft und Sozialem, Zurich, ISOP Report, Juni 1989.
- Mäder, A., Neff, U.**, «Vom Bittgang zum Recht. Zur Garantie des sozialen Existenzminimums in der schweizerischen Fürsorge», Berne, Haupt, 1988.
- Euzéby Chantal**, «Protection sociale et revenu minimum garanti. Une perspective internationale», Futuribles, janvier 1990.
- «The Fast II Programme (1984–1987): Results and Recommendations», *Vol. 1: «A Synthesis Report»*, Luxembourg, Commission of the European Communities, 1988.
- «The Fast II Programme (1984–1987): Results and Recommendations», *Vol. 2: «Prospects for Human work, Industrial and Organisational Strategies»*, Luxembourg, Commission of the European Communities, 1988.
- «Recensement fédéral de la population 1980 – Suisse: Activité économique», Berne, Office fédéral de la statistique, 1985.

## **Annexes:**

### **Actions et perspectives contre la pauvreté**

Si le mouvement syndical est au premier rang de la lutte contre la pauvreté, nombre d'organisations caritatives, de mouvements d'usagers, d'associations définissent et mettent en œuvre des actions dont l'éventail est extrêmement large. Nous en présentons quelques-unes ci-dessous en «donnant la parole» à six organisations qui présentent leurs projets et réalisations. Il ne s'agit bien évidemment que d'un vague aperçu, non représentatif, des multiples initiatives qui voient le jour en Suisse. Assez, cependant, pour que se dégagent un certain nombre de convergences, notamment sur la politique des revenus, l'importance d'un soutien aux chômeurs, aux personnes âgées. On relèvera également le poids, donné par le Centre social protestant notamment, à la construction ou reconstruction de réseaux de sociabilité permettant d'éviter la solitude et la marginalisation, mesure sur laquelle le mouvement ATD Quart Monde a également constamment insisté. Plusieurs organisations mettent également en avant la nécessité d'une meilleure politique de la formation professionnelle. Certains groupes, nous l'avons vu, sont particulièrement exposés: familles monoparentales, handicapés par exemple. Il est alors frappant de constater que les mesures proposées ne relèvent pas seulement d'une politique spécifique à ces groupes mais que nombre d'entre elles rejoignent des revendications valables pour l'ensemble de la population, en matière d'égalité hommes-femmes par exemple. Ce constat devrait nous engager, non pas à promouvoir comme une division du travail d'intervention entre syndicats et autres organisations, mais à intensifier une collaboration. Le document du Centre d'information pour les femmes du Tiers Monde met en évidence le fait que l'exploitation des femmes du Tiers Monde est parfois aussi sexuelle. Cela engage alors non seulement notre responsabilité de syndicalistes mais aussi, et pourquoi ne pas le dire, d'hommes.

Souhaitons que ces contributions favorisent la prise d'initiatives, également dans les rangs syndicaux.

M. G.

### **I. Centre social protestant (CSP): Le pauvre n'est pas un «sous-homme»!**

*par J.-P. Tabin*

*Le CSP-Vaud est un service social privé, qui tire ses revenus de ses propres ressources (vente de meubles et d'habits d'occasion), de subventions (Confédération, cantons, communes), de dons privés et de dons venus des paroisses.*

*Il met gratuitement à la disposition du public des assistants sociaux, des éducateurs, des juristes, des conseillers conjugaux et des psychologues. Intervenant dans divers domaines de l'action sociale et donnant plus de 11 000 consultations par an, il est à même d'avoir une vision assez large des problèmes sociaux de ce temps dans notre pays.*

Quiconque a eu l'occasion de côtoyer des personnes ayant des difficultés financières sait qu'un versement d'argent qui n'est pas accompagné d'autres mesures n'est pas une solution à terme. Car la pauvreté, telle qu'on la rencontre dans les services sociaux, est le plus souvent une pauvreté sociale autant que matérielle: manque de formation, absence de perspectives d'avenir, incapacité à s'en sortir, dépression, difficultés à prévoir, pauvreté des relations affectives, perte du sens de la vie. Une définition qualitative de la pauvreté, qui tient compte de l'ensemble de ces facteurs sociaux doit donc être retenue. La pauvreté ainsi comprise relève du domaine des droits de l'homme.

Les personnes qui vivent dans une situation de pauvreté ont besoin d'un soutien qui leur permette de pallier aux carences de notre système social. Ces «perdants» ont de la peine à exister dans une société qui ne met en avant que les «gagnants», que les «décideurs». La pauvreté est donc bien souvent ressentie comme un échec personnel, une espèce de tare honteuse qu'on ne peut avouer facilement.

Dès lors, outre le soutien de ces personnes par des assistants sociaux capables d'écoute et d'encouragements, il faudrait que l'imagerie sociale (et médiatique) change, afin de ne plus considérer comme des sous-hommes ceux qui n'ont pas pu «faire carrière» ou ceux qui n'ont pas pu s'intégrer. La politique sociale devrait faire en sorte que ces êtres humains puissent trouver une place et des structures à même de leur donner les possibilités de vivre leur vie dans les meilleures conditions possibles.

Il est utile, en ce sens, que les offres sociales soient diversifiées, permettant à chacun de trouver un soutien qui lui convient. Les services sociaux devraient s'efforcer d'offrir un accompagnement, une aide concrète et pratique, un cadre chaleureux et pas sclérosé par l'administration, du temps d'écoute et de parole. Il faut veiller à empêcher une trop grande spécialisation des services, qui aurait comme effet majeur de renvoyer les personnes d'un lieu à un autre, et d'empêcher que se discutent les véritables problèmes.

Cela veut dire prioritairement qu'il faudrait que des possibilités de rencontre existent pour ces personnes, que des aides budgétaires puissent leur être fournies, que de réelles possibilités de formation (et de formation continue) puissent être offertes et que les équipements sociaux soient développés dans le cadre d'une véritable politique de la famille (crèches, garderies, soutien aux jeunes parents, etc.). Pour les personnes du troisième et du quatrième âges souvent en difficultés financières, il faudrait aussi que se



développent des possibilités de rencontre (solitude et pauvreté vont souvent de pair). Mais il va sans dire qu'il faudrait aussi qu'une amélioration des conditions de travail des métiers sous-qualifiés soit obtenue, afin de permettre l'instauration d'emplois relativement variés et valorisants, par exemple via des tournus, des formations d'entreprises, des possibilités de continuer sa formation. La responsabilité des entreprises dans les processus de paupérisation est largement engagée: salaires insuffisants, manque de souplesse des emplois, carence de prestations sociales, inégalités hommes-femmes, etc.

Les mesures de soutien moral et d'aide à la recherche de sens ne sont pas non plus à négliger. Il ne faut pas oublier que les personnes pauvres ont besoin de se connaître et de se reconnaître, ce qui leur permet de se sentir moins seules, moins isolées, de nouer des contacts, de trouver des appuis auprès de personnes vivant une situation analogue à celle qu'elles connaissent.

En ce sens, toutes les initiatives visant à instaurer des groupes locaux et de réseaux de chômeurs, de patients psychiques, de personnes du Quart Monde doivent être soutenues. Ces groupements d'individus, qui peuvent devenir, de cas en cas, des groupes de pression, peuvent avoir une réelle et bénéfique influence sur la politique sociale, en mettant en avant des notions de solidarité et de reconnaissance sociale. Dans de pareils groupes, chaque personne se sent valorisée, car on utilise ce que chacun peut donner à l'autre et au groupe.

Au CSP-Vaud, un groupe de travail s'est d'ailleurs constitué il y a quelques mois, afin de déterminer plus précisément ce qui peut être fait avec ces personnes. Il associe des personnes venues de différents milieux pour réfléchir au désendettement, à la pauvreté et aux moyens d'y remédier, et il cherche à développer une réflexion sur les mesures d'accompagnement qui sont nécessaires pour pouvoir se sortir de la pauvreté.

La lutte contre pauvreté, on l'a dit, fait partie des droits de l'homme. Afin que se mette en place une véritable politique sociale, il faut que les droits au travail, à la formation, au logement, aux soins s'inscrivent dans la société, pour permettre à chacun de vivre dignement sa vie.

## **II. Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM):**

### **Mesures contre la pauvreté en Suisse**

*La FSFM est une association relativement jeune (fondée en 1984; installation d'un secrétariat permanent en 1987). Son principal champ d'action, pour le moment, est l'animation et le soutien des groupes d'entraide et des associations des familles monoparentales au niveau local ainsi que les*

*conseils individuels. La FSFM commence à peine à agir dans le domaine de la politique sociale. Le texte suivant donne une image des idées qu'elle va soutenir ou lancer à long terme (si les moyens le permettront) et non pas des actions entamées.*

- Revenu:** – Protection et congé de maternité
- Taxation des familles:
  - respectant les coûts de l'enfant
  - déduction des coûts de gardiennage
  - Avance des pensions alimentaires:
  - abolition des restrictions existantes
  - introduction du droit à l'avance aussi pour les pensions dues aux femmes
  - Allocation pour enfant
  - adaptation permanente aux coûts de la vie réels
  - système donnant droit à chaque enfant à l'allocation, indépendamment de l'emploi et du salaire de ses parents
  - Égalité des salaires et des chances sur le marché du travail
  - Elaboration d'une «assurance-divorce» pour couvrir la cause de pauvreté la plus courante de nos jours

- Enfants:** – Amélioration et amplification des modes de garde d'enfants:
- crèches
  - foyer de jour
  - mère gardienne
  - école à horaire continu
  - Congé parental payé, dans les contrats de travail, pour
  - la garde d'enfants malades
  - la visite chez le médecin
  - la visite à l'école

- Consommation, loisirs:** – Rabais pour enfants voyageant avec un seul parent

- Rôles et position des femmes:** – Soutien aux mouvements d'entraide, afin d'encourager les mères et de les rendre capables d'affronter la double charge, ainsi que de défendre leurs intérêts et leurs droits et ceux de leurs enfants

### III. Caritas: La détresse a beaucoup de visages

par Daniel Stöcklin

*En observant que la détresse n'est jamais, ou rarement, limitée à une seule dimension existentielle, Caritas essaie d'appréhender la pauvreté dans une perspective d'intégralité. D'une part, l'œuvre d'entraide conduit ou participe à des recherches quantitatives et qualitatives sur la pauvreté, d'autre part, elle agit concrètement par des mesures de soutien et d'accompagnement. Par ailleurs, dans une optique prospective, Caritas tente de dépasser le niveau palliatif en faisant des propositions au niveau politique. Recherche, action et prospection peuvent donc être considérées comme les caractéristiques de l'engagement de Caritas face à la pauvreté en Suisse.*

#### Eclaircir par la recherche

A la base de tout travail social, une vision claire du champ d'action est indispensable. Ceci d'autant plus en ce qui concerne la pauvreté en Suisse qui – parce qu'elle est particulièrement humiliante, dégradante et génératrice de honte dans une société d'opulence – reste souvent cachée; psychologiquement, il est plus pénible de reconnaître sa pauvreté dans un pays riche que de vivre pauvre parmi les pauvres. Dessiner les contours de ce phénomène caché exige donc des recherches, qui sont pour Caritas des instruments d'amélioration de son action quotidienne: au point de vue quantitatif, l'ampleur du phénomène de la pauvreté peut surtout être appréhendé par l'indicateur du revenu; ainsi, au début de 1987, Caritas publiait les résultats d'une recherche de Georges Enderle qui révélait que 400 000 personnes vivaient à la limite du minimum vital en Suisse. Par l'analyse qualitative, les recherches effectuées par Caritas montrent notamment une nette tendance à la féminisation de la pauvreté<sup>1</sup>.

A travers ces recherches qualitatives, les séminaires organisés sur ce thème et par son expérience pratique, Caritas prend en compte les divers aspects de la pauvreté et ne la réduit pas à la seule dimension de détresse matérielle: la détresse morale et l'isolement social, qui ne sont pas systématiquement liés à des problèmes financiers, constituent également une pauvreté sociale entraînant des souffrances. Au niveau conceptuel, les recherches et la pratique de Caritas l'amènent donc à comprendre la pauvreté en Suisse comme un phénomène multi-dimensionnel et nécessitant par consé-

<sup>1</sup> «Femmes et pauvreté en Suisse. Causes, interdépendances, perspectives», Caritas Suisse, Service d'information (documentation all./fr.)

quent une aide diversifiée. Actuellement, soutenue par le Fonds national de la recherche scientifique, Caritas mène une recherche sur la prise en charge propre des personnes matériellement faibles.

### Une action diversifiée

Pour être adéquate et correspondre aux besoins d'une pauvreté à plusieurs facettes, l'action de Caritas est multiple. A travers une structure de 18 Caritas régionales qui fonctionnent comme lieux d'accueil, comme services spécialisés dans l'aide directe et l'animation locale, et selon le principe de subsidiarité, Caritas Suisse vient en aide aux personnes qui s'adressent à elle dans les domaines suivants:

- soutien financier pour «passer le cap» dans différentes situations de détresse matérielle, et soutien moral. Parallèlement à cette aide directe, les services sociaux polyvalents des Caritas régionales cherchent en commun avec leurs clients des solutions de prise en charge propre. Il s'agit de gens de condition très modeste qu'un imprévu vient déstabiliser financièrement ou de personnes qui, malgré les allocations sociales, ne parviennent pas à «tourner». Il ne faut cependant pas négliger la proportion des appels de détresse psychique due à un isolement social difficilement supportable dans une société atomisée comme la nôtre; l'activité d'accueil et d'écoute des marginalisés est également très importante chez Caritas;
- les ateliers d'occupation sont aussi mis en place pour des personnes marginalisées où, contre des prestations diverses, elles reçoivent de quoi compléter leurs indemnités de l'Assurance Invalidité, par exemple, ou un soutien financier qui s'obtient par un échange plus digne qu'une situation d'assistance chronique;
- les boutiques d'habits de seconde main représentent aussi un appui aux personnes matériellement faibles: on n'y donne pas d'habits, on les vend à un prix très bas. L'action d'acheter plutôt que recevoir est très importante pour la dignité des clients;
- Caritas organise des cours sur le désendettement et conseille les personnes endettées en leur proposant une assistance lors de l'assainissement de leur situation financière. Les répercussions sociales des crédits à la consommation (petit crédit et leasing) sont énormes: plus de 7 milliards de dettes menacent des familles suisses;
- Caritas atténue les répercussions psychologiques négatives du chômage de longue durée – perte de confiance en soi, isolement social, dépressions – grâce à l'organisation de cours de formation continue et de recyclage pour une réintégration professionnelle. On estime à 80 000 ou 100 000 le nombre de personnes qui en Suisse sont des chômeurs en fin

de droit; ne touchant plus d'allocations des caisses d'assurance-chômage, elles sont simplement rayées des statistiques sur le chômage, mais ne cessent évidemment pas pour autant d'exister. Caritas attire l'attention sur le problème du chômage qui en Suisse est plus grave qu'il n'y paraît;

- l'aide aux paysans de montagne par l'intermédiaire de bénévoles représente aussi un soutien direct à cette catégorie de la population dans le cas où les prestations propres (rénovations) qu'ils doivent fournir pour pouvoir obtenir des subventions de l'Etat dépassent leurs capacités. Par ailleurs, dans le cadre du bénévolat, Caritas tient à faire passer sa proposition de remplacer la peine privative de liberté pour les objecteurs de conscience par un engagement social utile. Cette préoccupation correspond aussi à une réflexion renouvelée sur le social et sur les possibilités de répondre à des besoins réels.

Dans le domaine de la pauvreté sociale, vécue comme isolement social et manque de qualité de vie, Caritas:

- soutient ceux qui accompagnent les grands malades et les mourants, et forme de groupes de bénévoles pour qu'une présence rende ces souffrances plus supportables. Comme grands malades, les personnes atteintes du Sida sont également prises en compte. Caritas lutte aussi contre l'isolement social des vieillards, des oubliés et des exclus, et collabore avec des organismes, associations et institutions déjà actives dans ce domaine (dans des hôpitaux, homes et soins à domicile);
- soutient psychologiquement et moralement les familles en détresse, anime – au niveau des services de consultation – des structures capables d'apporter, de façon simple et rapide une aide efficace aux personnes psychologiquement désorientées, aide à placer des enfants et adolescents en difficultés dans des familles d'accueil, mène des projets de travail d'intérêt public en remplacement des peines privatives de prison pour les mineurs;
- attire l'attention sur les problèmes de logement des diverses catégories sociales et soutient les projets qui visent à l'intégration de groupes marginalisés dans des logements convenables (requérants d'asile, réfugiés, ex-détenus, sans-abri, etc.).

Pour toutes ces activités, Caritas s'appuie notamment sur la participation des paroisses et de groupements locaux. Elle tient à élargir les expériences faites à ce niveau, en vue d'approcher son but qui est la promotion d'une société solidaire.

## Favoriser la prospection

Dans une optique prospective et par souci de prévention, Caritas s'engage également au niveau politique par des propositions et prises de position en faveur de changements structurels:

Caritas lutte, par exemple, pour une révision de la législation sur l'assurance-chômage pour que celle-ci tienne mieux compte du chômage de longue durée, et exige une amélioration du recensement statistique de ces chômeurs. Caritas prospecte également de nouvelles formes d'aménagement du travail: temps réduit, à temps partiel, partage des tâches, etc. A cet égard, et sur la base des recommandations figurant dans sa documentation «Femmes et pauvreté en Suisse», Caritas étudie les diverses possibilités visant à faire reconnaître le travail ménager.

Au niveau du travail toujours, vu la féminisation de la pauvreté, Caritas tient à promouvoir une amélioration de la formation professionnelle. Corollairement, l'œuvre d'entraide contribue à ce que les familles monoparentales bénéficient d'une plus grande reconnaissance et d'une plus large sécurité sociale.

Pour atténuer les problèmes de l'endettement, Caritas a formulé une série de requêtes pour une protection sociale améliorée en matière de crédits à la consommation et les a soumises, entre autres, aux députés des Chambres fédérales.

En insistant sur le fait que l'aide est un droit et non une faveur, Caritas tire une conclusion en ce qui concerne la pauvreté matérielle: le droit au minimum vital pour tous doit être imposé sur le plan politique et légal. En effet, si les bases matérielles minimales ne sont pas garanties, les valeurs fondamentales de la vie communautaire sont menacées. Caritas ne pourrait donc que se réjouir de l'introduction d'un revenu minimal garanti, et, étant d'avis que ses activités actuelles face à la pauvreté en seraient réorientées positivement, l'œuvre d'entraide estime que son activité au niveau de la pauvreté sociale, mais aussi partiellement au niveau de la pauvreté matérielle, resterait indispensable et complémentaire à cette politique, car, comme le dit l'adage, l'homme ne vit pas que de pain.

## IV. Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO): Revenu minimal garanti: L'utopie ou la réalité?

*par Hannes Lindenmeyer*

A priori, le revenu minimum garanti (RMG)<sup>1</sup> semble être une proposition géniale apte à résoudre le problème de la pauvreté. Il présente cependant un défaut essentiel: les personnes concernées sont exclues d'un rapport essentiel dans notre société, celui qui oppose le capital au travail. Un tel choix peut-il aboutir à quelque chose de positif? Je suis partagé entre ma perspective en tant que responsable d'activités sociales et mon engagement politique et social dans l'optique d'un changement de système. Il m'est donc difficile de juger.

Le RMG doit mettre fin au lien automatique qui existe entre le travail et le revenu: chaque membre d'une société doit recevoir les ressources lui permettant de mener une vie décente, sans motif et sans qu'il ait à fournir une quelconque prestation. Cette séparation n'a rien de neuf. Dans tout Etat social, elle est déjà réalisée pour d'importantes parties de la population. Dans notre pays, un consensus en la matière a fait son entrée dans la législation avec l'introduction de l'AVS: les personnes âgées, les invalides et les survivants qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ont droit à un revenu sans travail (en ce qui concerne les chômeurs, le consensus connaît en revanche de sérieuses restrictions). L'aspect nouveau du RMG, c'est le fait qu'il s'applique à toutes les personnes nécessiteuses, quelle que soit la cause de leur situation financière.

### **Le pour et le contre: quatre exemples**

Quelles sont les réflexions et les expériences qui peuvent amener une personne active dans le domaine social à rejeter la revendication d'un RMG? Quatre exemples illustrant les effets positifs et négatifs d'un RMG devraient permettre de répondre à cette question.

– Alors que je cherche des éléments pour construire une solide argumentation contre le RMG, mon regard se fixe sur une jeune femme qui passe devant ma fenêtre et tire avec beaucoup de peine un chariot rempli de prospectus. Son enfant, âgé de deux ans à peine, est assis sur le chariot: pendant que, chargée de lourds paquets de catalogues IKEA, elle court d'une maison à l'autre, la mère jette à tout moment un regard furtif vers

<sup>1</sup> Revenu minimum garanti (RMG): les personnes dont le salaire ou le revenu personnel est inférieur au revenu minimal fixé par l'Etat, qui doit permettre d'assurer l'existence individuelle, perçoivent la différence sous forme de rente.

son enfant, pour s'assurer qu'il ne tombe pas sur la rue très fréquentée à ces heures. L'entreprise Direct-mail lui verse un salaire-horaire de 18 francs. Avec un RMG, la mère pourrait être assise sur un banc d'une place de jeu, et regarder sa fille jouer. Difficile d'être contre.

– Max, un dessinateur âgé de 55 ans, marié, ancien sergent-major à l'armée, participe à un programme de travail, après 6 mois de chômage. Lors d'une discussion sur le RMG, il se lève sans dire un mot et quitte le cours. Le lendemain, il m'apporte un classeur avec plus de 60 lettres de candidature et autant de réponses négatives. «Je veux travailler; je n'ai pas besoin d'un gros salaire, mais je veux un vrai travail.» L'image intacte qu'avait Max de la Suisse et du monde a pris un sérieux coup; le doute le ronge, et il remet en question autant sa propre personne que la société toute entière. Un RMG ne résoud pas son problème.

– Un soir, après avoir présenté un exposé contre le projet HB Südwest (construction d'un important complexe de commerces, de bureaux et de logements au-dessus des rails de la gare de Zurich), je vois s'approcher de moi un ancien participant, plus très jeune, à un programme de travail pour chômeurs. Il ne comprend pas les raisons qui me poussent à m'opposer au projet. A la fin de son engagement dans le cadre du programme de travail, il avait trouvé un emploi comme dessinateur dans le bureau d'aménagement responsable du projet. «Ça crée des emplois!», me reproche-t-il. Des emplois, mais au prix d'une destruction de la ville, d'une augmentation des loyers, d'un surplus de trafic, de l'exploitation du Tiers Monde... Et je me demande si un RMG pour cet homme ne serait pas préférable.

– Mon quatrième exemple n'est pas lié à une expérience vécue; il s'agit plutôt d'une «vision d'horreur» qui me vient à l'esprit en traversant à pied un quartier de la ville de Zurich. Déjà, on y trouve des salons de jeu ouverts 24 heures sur 24, et les bandits électroniques aux lumières scintillantes pendent aux murs de tous les bistros. Plusieurs vidéothèques restent ouvertes jusqu'à minuit et offrent des heures de brutalité et de stupidité à bas prix. On est en présence d'une infrastructure prête à paralyser et à bouter hors de leur contexte social des catégories de la population libérées du travail par le RMG.

### **Le salaire n'est pas le seul fruit du travail**

Si le RMG semble ainsi être une arme à double tranchant, cela découle des fonctions multiples du travail rémunéré dans notre société. Le travail rémunéré est à la fois la contribution individuelle de chaque personne active à la production de l'ensemble de la société et la base matérielle qui permet à chacun d'assurer son existence individuelle. Outre cette dimension économique que revêt le travail pour l'individu et pour la société, il



faut relever une dimension constitutive: depuis le début de la révolution industrielle, le travail est le principal vecteur de discipline et d'organisation du pouvoir dans notre société. L'employeur décide du temps, du lieu et de l'activité du salarié. Le fait que le travail est ainsi déterminé par des facteurs extérieurs à la personne qui l'exerce n'a guère remis en question la valeur du travail comme élément essentiel de l'identité individuelle dans notre société. L'exemple de Max, qui constitue sans doute un cas typique de biographie d'un chômeur, confirme la thèse de l'identité conférée par le travail ainsi que la fonction intériorisée du travail en tant que facteur de discipline: celui qui n'a pas de travail ne se conforme pas à l'ordre établi, sa vie perd son sens.

Ma relation avec Max et les expériences que j'ai vécues avec de nombreux autres chômeurs au cours des cinq dernières années éveillent en moi de fortes réticences contre un RMG comme solution au problème de la pauvreté: je crains que le RMG fournisse certes une solution financière, mais qu'il ne soit pas à même de résoudre les problèmes des personnes dont la vie a perdu tout sens et dont la personnalité est rongée par l'isolement croissant et le vide existentiel. Mais en jetant un regard critique, notamment en fonction de critères écologiques, sur l'exemple du dessinateur engagé dans le projet HB Südwest, je dois constater que l'évolution du marché de l'emploi déterminée par de tels projets gigantesques nous mène inexorablement à un effondrement social et écologique. En tant que contribution à la production de l'ensemble de la société, le travail rémunéré doit aussi être évalué en fonction de la qualité du produit, c'est-à-dire du coût social. La croissance peut résoudre le problème de la pauvreté – mais à un prix que personne n'est prêt à payer. Faut-il alors se résoudre à éjecter le «surplus» de main-d'œuvre du marché de l'emploi, tout en introduisant un RMG?

## Utopies de gauche

Cette solution a de quoi séduire. Avec un regard porté sur l'utopie, on peut y déceler les éléments positifs suivants:

- un salaire de citoyen pouvant être perçu sans trop d'embûches pourrait mener à une nouvelle répartition des ressources, au détriment des projets inutiles au bien-être social et dommageables à l'environnement, et en faveur d'un financement existentiel de base, c'est-à-dire à une atténuation des différences entre riches et pauvres;
- la suppression des liens directs entre le travail et le revenu pourrait réduire l'effet de discipline découlant du travail et encourager l'autonomie des personnes concernées, de par la disparition de craintes existentielles d'ordre matériel;
- personne ne pourrait être forcé d'accepter un travail déterminé par des

facteurs extérieurs à la personne qui exerce ce travail; la rémunération de ce type de travaux devrait donc être fortement supérieure au RMG, ce qui en réduirait sans doute peu à peu l'ampleur;

- le problème du travail gratuit destiné à subvenir directement à ses propres besoins (p. ex. travail ménager) serait résolu;
- des énergies pourraient être libérées en faveur d'un secteur de travail autodéterminé et autonome: l'épanouissement culturel, la formation et le développement de la personnalité sont les fondements de la croissance qualitative.

Le RMG mène-t-il donc directement au paradis? Nous allons oublier la facture! Nous ne sommes toujours pas sortis de l'ère du capitalisme florissant, et on peut se demander si dans certains domaines, nous ne sommes pas en train d'en revenir aux conditions du capitalisme précoce. Le RMG conçu comme support d'une nouvelle société, libérée de la contrainte de mettre en valeur des capitaux et organisée en fonction de la valeur d'échange des prestations, reste malheureusement une utopie; dans les conditions actuelles, le RMG se présente au contraire comme un instrument de politique sociale dans un Etat à prédominance bourgeoise; dans le meilleur des cas, cette politique sociale ne sera pas déterminée par des conservateurs de droite, mais résultera d'un consensus avec les radicaux et les conservateurs de l'aile sociale. Une telle politique sociale ne peut que combler les failles de l'économie libre de marché orientée en fonction du seul profit. C'est là que réside le danger de la solution proposée.

### **Politique sociale de droite**

Fait intéressant: l'idée d'un impôt négatif sur le revenu a été conçue par le conseiller économique de Reagan et de Pinochet, un monétariste ultra-conservateur. Le seul exemple historique d'un «salaire de citoyen» remonte à l'ère du capitalisme précoce en Angleterre: sous le système dit de «Speenhamland» (de 1795 à 1834), les terres agricoles furent privatisées, ce qui mit fin à leur mise en valeur par la population rurale; les hommes et femmes de la campagne, qui vivaient alors dans une grande misère, percevaient un salaire minimal – et furent obligés de travailler. De cette manière, ils purent être «tenus à disposition» de l'industrie. Dans les années soixante, ce fut la CDU (démocrates-chrétiens) qui demanda un dividende social en RFA. L'histoire conservatrice et réactionnaire du RMG devrait susciter une certaine méfiance. Toute politique sociale n'est pas nécessairement et a priori une politique sociale «de gauche». La politique sociale est un des principaux facteurs de stabilisation des nations industrielles capitalistes. Au siècle dernier déjà, Bismarck a conçu la

politique sociale comme un instrument efficace pour combattre l'impact croissant du mouvement ouvrier.

Dans l'économie capitaliste, la concurrence présuppose une exploitation à outrance des capacités de travail dont dispose la société. Seule la politique sociale permet d'adapter le système de la concurrence aux possibilités physiques, et ainsi de le stabiliser. La politique sociale contribue donc à maintenir et à stabiliser les structures du pouvoir.

A une époque où la pauvreté prend de l'ampleur, alors que l'on constate simultanément un maintien de la tendance du marché de l'emploi à la rationalisation et à l'automatisation, le RMG peut devenir un instrument intéressant pour une politique sociale bourgeoise:

- il est ainsi possible de constituer des réserves de main-d'œuvre, sans pour autant provoquer des tensions sociales;
- le RMG est une solution plus rentable au problème de la pénurie de travail, si on le compare avec la réduction de la durée de travail; les rendements sont nettement meilleurs lorsqu'on peut concentrer l'emploi sur une main-d'œuvre professionnelle, hautement qualifiée et travaillant à plein temps, tout en portant la main-d'œuvre moins qualifiée au compte des réserves;
- le système social contesté, compliqué et coûteux que nous connaissons actuellement, résultat d'une évolution historique, pourrait être rendu plus attrayant et plus efficace d'un simple coup de baguette magique;
- en calculant au mieux le montant du RMG, on peut maintenir un certain pouvoir d'achat des personnes quittant le système de production, quitte à concentrer ce pouvoir d'achat sur certains domaines de consommation (industrie des loisirs).

On en arrive ainsi à une vision d'horreur: toutes les personnes peu qualifiées, inadaptées, lentes, dépressives, au caractère peu conforme ou contemplatif seraient exclues du marché de l'emploi et percevraient leur «salaire de citoyen». Elles se verraient ainsi privées de leur indépendance, marginalisées et dirigées vers l'industrie des loisirs. Voilà comment on peut «nettoyer» le marché de l'emploi, pour l'organiser ensuite de manière plus efficace avec les personnes que l'on veut bien y maintenir.

## **Autres solutions**

Si nous réfutons la solution du RMG, quelles autres solutions s'offrent alors à nous? Premièrement: *la réduction radicale de la durée du travail*; lorsque le travail se fait rare, il doit être réparti équitablement; d'autre part, il faut offrir à tout le monde la possibilité de se libérer de l'éthique du travail, afin de favoriser l'épanouissement individuel dans notre société. Deuxièmement: *l'offensive des loisirs*. Le temps gagné par la réduction de la durée de travail doit rester un temps autonome, hors de portée

de l'industrie des loisirs. En tant que part intégrante de l'appareil de production et de consommation, cette industrie empêche l'épanouissement individuel et engendre, comme le travail, une discipline collective. L'offensive des loisirs permettrait de créer de nouveaux emplois utiles dans ce domaine. Troisièmement: *l'offensive de solidarité*. La solidarité présuppose une action réciproque. Kropotkine estimait que l'aide mutuelle est le plus puissant facteur de développement social et culturel. Les projets d'aide mutuelle doivent être subventionnés par l'Etat; ils permettent de créer de nouveaux emplois correspondant à des nécessités écologiques et sociales. Quatrièmement: *l'offensive de l'humanisation*. Plutôt que d'introduire un RMG, il faut créer des emplois «humains» à caractère exemplaire. Cinquièmement: *le développement des assurances sociales*. Sixièmement: *la généralisation et augmentation du salaire minimal légal*.

P.-S. Ce texte a fait l'objet d'une publication dans «Vorwärts», organe du Parti socialiste zurichois, et se base sur un exposé présenté à l'occasion d'une journée d'étude de l'OSEO et de la Centrale suisse d'éducation ouvrière (CEO).

## **V. Centre d'information pour les femmes du Tiers Monde (FIZ): Commerce de femmes du Tiers Monde et travail du FIZ**

*par Cornelia Stirnimann*

Le FIZ a été fondé en 1985, suite à l'augmentation du nombre de femmes du Tiers Monde qui furent amenées en Suisse comme épouses ou comme «salariées du sexe».

Les femmes venant d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie n'ont pas droit à un travail normal, même si elles ont souvent été engagées suite à la promesse de pouvoir travailler dans un hôpital ou dans un restaurant. En effet, selon l'article 8 de l'Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers, la main-d'œuvre étrangère en Suisse doit être recrutée dans les pays traditionnels, ce qui exclut l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Pour les femmes du Tiers Monde, il ne reste donc qu'une seule possibilité de travailler légalement en Suisse: avec un visa d'«artiste» d'une validité de huit mois, elles ont la possibilité de trouver un emploi comme animatrices. Les femmes de la République dominicaine, de Thaïlande ou du Brésil, pour ne citer que les principaux pays de provenance, doivent ainsi se

dévêtir plusieurs fois par soir et réaliser chaque mois un chiffre d'affaires d'au moins 10 000 francs en boissons alcooliques. Dans certaines régions, notamment dans le canton de Zurich, l'animation ainsi conçue est certes interdite; mais la réalité est plus forte: une strip-teaseuse qui ne réalise pas un chiffre d'affaires suffisant perd son emploi après les trois jours de période d'essai que comprend chaque contrat mensuel d'engagement. Si elle reste plus d'un mois sans travail, son séjour en Suisse est déjà illégal. Une strip-teaseuse gagne environ 150 francs par soir. Mais une grande partie de ce revenu est dévorée par les loyers indécents généralement payés pour les chambres, ainsi que par les frais professionnels. Pour pouvoir se rendre en Suisse et y travailler comme strip-teaseuses, les femmes qui sont ici ont dû s'endetter dans leur pays. Le placement et le billet d'avion coûtent environ 3000 \$. Cet argent est généralement prêté par la famille, laquelle peut par exemple engager sa maison pour un obtenir un prêt.

Les femmes quittent leur pays par nécessité matérielle, parce qu'elles ne trouvent pas chez elles un emploi qui leur permet de faire vivre leurs enfants, et éventuellement d'autres membres de leur famille. Elles ne peuvent pas se permettre de rentrer sans argent. La seule possibilité qui leur reste pour obtenir les devises nécessaires, c'est le strip-tease ou la prostitution, laquelle est pourtant illégale pour les étrangères.

Les strip-teaseuses qui s'adressent au FIZ ont généralement des problèmes liés à leur autorisation de séjour en Suisse ou au droit du travail. Mais les possibilités dont elles disposent pour se défendre contre les injustices sont fort restreintes. Une strip-teaseuse peut par exemple obtenir gain de cause devant une chambre de prud'hommes, mais elle ne trouvera alors plus aucun engagement auprès d'un club de nuit en Suisse.

Les possibilités dont dispose le FIZ pour soutenir les strip-teaseuses sont elles aussi fortement limitées. Nous nous engageons pour que les étrangers et les étrangères du Tiers Monde jouissent des mêmes droits que les autres personnes de nationalité étrangère, et nous luttons pour la suppression de l'article 8, particulièrement discriminatoire, de l'Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers. La misère physique et psychique des strip-teaseuses est considérable. Comme elles doivent consommer elles-mêmes la plus grande partie de l'alcool vendu, elles deviennent rapidement alcooliques. Les pressions psychiques que doivent supporter ces femmes employées par le commerce du sexe, plongées dans une culture étrangère dont elles ne comprennent pas la langue, et éloignées de leur environnement social habituel, sont énormes. On constate une augmentation du nombre de strip-teaseuses de pays exotiques qui doivent se soumettre temporairement à un traitement psychiatrique. Déjà, la première génération de strip-teaseuses est «usée» et ne trouve plus d'emploi. Imaginez la situation de ces femmes, qui, après des années de travail harassant – et après avoir versé des sommes parfois considérables au fisc helvétique – doivent se frayer un chemin vers leurs pays d'origine où règne la misère.

Les ressortissantes du Brésil, des Philippines, de Thaïlande ou de pays africains mariées à des hommes suisses constituent un autre groupe de femmes qui font régulièrement appel aux services du FIZ. Elles souffrent surtout de l'isolement, de leur situation de dépendance, de la violence et des sévices. Elles ont connu leur mari comme touriste visitant leur pays, ou par le biais d'une agence. La possibilité de vivre dans un riche pays occidental a souvent éveillé chez elles de grands espoirs, et le fait d'épouser un étranger est considéré par de nombreuses femmes du Tiers Monde comme un moyen de gravir quelques échelons sur le plan social. Les couples dont les femmes se rendent au FIZ sont pourtant généralement composés de deux partenaires fort inégaux. De nombreux hommes qui se sentent dépassés par l'émancipation des femmes dans leur propre société cherchent des femmes qui leur sont inférieures, qui ne parlent pas la langue du pays et qui ne connaissent pas leurs droits, qui se soumettent à la volonté de leur mari et qui peuvent être opprimées. Les femmes qui viennent nous voir sont souvent proches de l'effondrement. Le plus souvent, elles ont déjà intériorisé le mépris qu'elles ont vécu, et doivent accomplir d'importants efforts pour se libérer de leur état de dépendance. Leur mari a souvent été leur seule personne de contact pendant plusieurs années. La solitude et l'isolement encouragés par le mari continuent à leur peser lourdement après un éventuel divorce.

La mafia internationale du commerce des femmes réalise de juteux profits au détriment des femmes en provenance de pays du Tiers Monde. La lutte contre le commerce des femmes constitue le principal objectif du FIZ. Nous voulons monter un réseau en Suisse et à l'étranger, et collaborer à cet effet avec d'autres groupes et organisations. En ce moment, nous nous occupons de la traduction de documents de base en français et en italien. Nous souhaitons améliorer nos contacts avec la Suisse romande et la Suisse italienne.

En 1991, un séminaire européen sur le commerce des femmes sera organisé en collaboration avec des institutions d'autres pays européens qui poursuivent des objectifs semblables à ceux du FIZ. Depuis quelque temps, le FIZ cherche également à développer ses contacts avec des organisations et des groupes de femmes des pays d'origine, essentiellement en République dominicaine et au Brésil. Une collaboration sur une large échelle devrait permettre d'accomplir un travail efficace de prévention et d'information. Le FIZ est une association financée par les cotisations des membres et des dons, ainsi que par des organisations de femmes, des Eglises et de la politique du développement. Pour 1991, nos recettes sont toutefois encore insuffisantes. Nous invitons les lecteurs et lectrices intéressé(e)s par notre problématique à soutenir notre travail par des dons, ou en devenant membres de notre association (50 francs par année pour les salarié(e)s, 30 francs pour les non-salarié(e)s), ce qui leur permettra de recevoir régulièrement nos circulaires et nos informations.

## **VI. IBIZA: handicapés mentaux dans le monde du travail de l'Oberland zurichois**

### **Une intégration conçue comme un échange**

#### **1. Situation générale et historique**

Les personnes souffrant de handicaps mentaux ou sociaux ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi approprié. Les modifications qu'ont subies les postes de travail, par suite des nombreuses mesures de rationalisation et d'économie, rendent de plus en plus difficile l'intégration au travail de personnes dont la capacité de travail est limitée. Les petits emplois protégés, en marge de l'économie nationale, tendent à disparaître. D'autre part, si le marché de l'emploi est aujourd'hui «asséché», cette situation est surtout due à une demande en main-d'œuvre qualifiée, flexible et supportant des conditions de travail parfois difficiles. Cette évolution frappe tout particulièrement les personnes souffrant de handicaps mentaux ou sociaux.

Le principe de l'assurance-invalidité fédérale, selon lequel la priorité doit être accordée à l'intégration plutôt qu'à la rente, vise notamment à une reconnaissance des handicapés comme membres à part entière de notre société. La possibilité de travailler est aujourd'hui une condition de vie essentielle qui permet de déterminer l'appartenance à une communauté est qui est source d'estime sociale. La réinsertion professionnelle des personnes marquées par un handicap mental ou social contribue donc à leur réhabilitation personnelle ainsi qu'à leur stabilisation mentale et sociale. Le fait de mettre en valeur le travail de personnes aux capacités de travail réduites profite aussi à l'économie nationale. D'autre part, il est possible de prouver que les mesures d'insertion professionnelle sont moins coûteuses que le versement de rentes pendant de nombreuses années.

Le succès de la réhabilitation est souvent menacé par le manque d'emplois appropriés et par la collaboration insuffisante entre les employeurs et les services sociaux. Le manque de collaboration et d'information ne facilitent en outre pas la compréhension mutuelle.

En automne 1986, le Rotary Club d'Uster et des spécialistes de la réinsertion ont constitué un groupe de travail, en collaboration avec l'association pour la psychiatrie sociale de l'Oberland zurichois; l'objectif de ce groupe était de créer, avec l'appui de différentes entreprises de l'Oberland zurichois, un certain nombre d'emplois «sous protection» pour d'anciens patients de la psychiatrie et pour des toxicomanes soumis à un traitement. Une collaboration harmonieuse a permis de déterminer les points essentiels pour qu'une réinsertion professionnelle puisse être couronnée de succès.

Parallèlement à la rupture des liens directs entre l'association pour la psychiatrie sociale de l'Oberland zurichois, d'une part, et la clinique psychiatrique «Schlössli» à Oetwil ainsi que l'entreprise Hinderer SA, d'autre part, le projet IBIZA de l'«ancien» groupe de travail a été repris définitivement en mai 1990, après plusieurs entretiens, par l'association pour la psychiatrie sociale de l'Oberland zurichois.

## **2. Personnes souffrant de handicaps et emploi**

Les personnes souffrant de handicaps mentaux et sociaux ont besoin d'une attention et d'une compréhension particulières. Leurs réactions face à des changements, des charges supplémentaires, des contradictions ou d'autres situations difficiles sont souvent très fortes, et elles perdent facilement leur équilibre intérieur. Nombre d'entre elles souffrent de troubles affectifs (peurs, incertitudes, manque de confiance en soi, etc.). Certaines ont des difficultés à classer et à assimiler leurs perceptions et leurs expériences en fonction des situations vécues. De tels problèmes sont souvent difficiles à saisir pour des tiers et peuvent entraîner des attitudes parfois incompréhensibles, de fortes fluctuations dans la productivité au travail ou d'autres difficultés encore (p. ex. ralentissement des mouvements et des réactions, difficultés de concentration, etc.). Dans des situations particulièrement difficiles sur le plan pratique ou émotionnel, les limites peuvent être atteintes plus rapidement, et la capacité de surmonter les difficultés peut diminuer.

L'évolution des troubles mentaux peut varier fortement. Après avoir vécu une crise passagère, de nombreuses personnes reprennent leur train de vie habituel, sans que leur entourage s'aperçoive d'un changement quelconque; d'autres doivent entreprendre une réflexion prolongée sur les limites de leurs capacités socio-émotionnelles et instrumentales. La dynamique de l'évolution constitue une caractéristique importante; on constate ainsi souvent une alternance des bonnes périodes et des phases difficiles. D'autre part, une longue période sans emploi et le manque d'expérience rendent doublement ardue la réinsertion professionnelle; il arrive fréquemment que des jeunes gens n'aient pas pu achever leur formation. Souvent, les personnes victimes de troubles mentaux ou sociaux vivent de manière particulièrement désagréable les préjugés injustifiés et la stigmatisation de handicaps mentaux et sociaux. Des expériences concordantes ont cependant permis de montrer que ces personnes sont à même de fournir un bon travail lorsqu'elles occupent un emploi approprié et qu'elles disposent d'un soutien social adéquat.

### *L'emploi «sous protection»*

Divers types de programmes d'adaptation et de réhabilitation servent à préparer la réinsertion de personnes qui n'ont plus occupé d'emploi à la suite de crises aiguës ou d'autres difficultés psychiques ou sociales. Mais



seul une expérience pratique prolongée dans un processus de travail peut montrer si ces personnes sont aptes à satisfaire les exigences liées à un emploi. Il n'est pas seulement difficile de trouver des emplois pour de telles expériences de travail prolongées; souvent, la tentative se solde par un échec, parce que l'organisation du travail ne permet pas d'accorder suffisamment d'attention aux crises initiales ou à des difficultés passagères, mais aussi parce que la collaboration entre les employeurs et les services sociaux responsables de la prise en charge est insuffisante. Pour les cadres de l'entreprise et pour les collègues, cette collaboration constitue souvent une expérience nouvelle; un soutien et des informations appropriées peuvent encourager la solidarité ainsi qu'une meilleure compréhension dans les situations difficiles. Dans ce contexte, les emplois «sous protection» devraient permettre une solution pratique. Il s'agit d'emplois compris dans un processus normal de travail, mais soumis à des conditions particulières liées aux besoins individuels de la personne salariée souffrant de handicaps mentaux ou sociaux; ces conditions particulières peuvent toucher au temps ou à la durée de travail, à la complexité du travail, à l'importance de la période d'assimilation, aux performances demandées ou à d'autres aspects encore. Des entretiens d'évaluation réguliers, en présence de la personne immédiatement supérieure au niveau hiérarchique et d'une personne s'occupant de la prise en charge psychosociale, devraient permettre à la personne occupée de mieux satisfaire les exigences de l'entreprise, et aux responsables de mieux comprendre les difficultés de la personne handicapée. Le salaire est proportionnel aux performances fournies et devrait être adapté régulièrement. Etant donné que ce modèle de travail constitue de fait une méthode d'adaptation et d'évaluation, la durée d'un emploi «sous protection» est limitée.

Une étude scientifique de l'université de Mannheim, publiée en 1989, confirme ces considérations. Les expériences faites ont montré qu'outre les facteurs liés à la structure de l'organisation et de la répartition du travail (rythme de travail et pression du temps, marges de manœuvre au niveau du travail et des décisions à prendre, monotonie/diversité, etc.), la perception du soutien social par les collègues et les cadres immédiatement responsables est essentielle (volonté de discuter, communication claire, ouverture et acceptation). Il s'est également avéré qu'il n'est pas possible d'élaborer un «modèle standardisé de situation au travail, qui serait valable pour toutes les personnes employées selon le modèle proposé», mais qu'au contraire, les conditions doivent être modifiées en fonction de l'individu, de sorte que les personnes souffrant de handicaps mentaux ou sociaux puissent travailler conformément à leurs capacités individuelles. Parmi les mesures particulièrement utiles, il faut mentionner la prise en charge psychosociale des salarié(e)s souffrant de handicaps mentaux ou sociaux, de même que le soutien et les informations destinés aux collègues et aux supérieur(e)s hiérarchiques dans l'entreprise.

### 3. Les tâches et les méthodes de travail du service de coordination IBIZA

#### *Service de coordination*

Le service de coordination joue un rôle actif dans le domaine de la réhabilitation au travail de personnes souffrant de handicaps mentaux ou sociaux.

- Avec le soutien des membres de la commission, le service de coordination s'adresse à des entreprises et tente de les sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des personnes souffrant d'un handicap mental ou social. Il encourage les entreprises à engager des salarié(e)s dans le cadre de l'opération emplois «sous protection» et soutient l'organisation de tels emplois dans l'entreprise; le service participe également au placement des personnes intéressées. Par la suite, le service de coordination suit régulièrement chaque emploi «sous protection».
- Les demandes pour un emploi «sous protection» peuvent être adressées au service de coordination, qui procède à un examen approfondi du dossier et cherche à trouver un emploi approprié pour la personne intéressée.
- En ce qui concerne le placement des personnes intéressées, le rôle du service de coordination consiste essentiellement en un travail de soutien et de prise en charge. Il s'agit notamment de réduire la peur initiale des personnes en quête d'emploi et de discuter ouvertement avec les responsables de l'entreprise – dans les limites de la protection de la personnalité – sur la situation personnelle et les difficultés (surtout celles liées au travail) de la personne en question. Il est ainsi possible d'améliorer la compréhension de la situation particulière et de supprimer la peur de se retrouver face à des constellations inattendues. Il est plus simple de résoudre des difficultés lorsqu'elles ont déjà été mentionnées préalablement.
- Si l'entreprise le souhaite, le service de coordination rédige une lettre de candidature pour la personne handicapée, en y joignant une lettre d'accompagnement du service de coordination.
- Le coordinateur ou la coordinatrice participe aux premiers entretiens entre la personne handicapée et le (ou la) responsable de l'entreprise. Il/elle offre en outre ses services aux deux partenaires contractuels pour toutes les questions ayant trait aux assurances sociales et au droit du travail.

#### *Prise en charge*

Des entretiens réguliers servent à cerner au plus tôt les difficultés qui peuvent surgir et à les résoudre. Ces entretiens doivent notamment permettre de supprimer le manque d'assurance dans les contacts avec la personne handicapée. Les questions suivantes font l'objet de ces entretiens:

- attitude au travail (qualité, performances, contacts sociaux);
- formulation de points forts et d'objectifs pour le rapport de travail «sous protection»; ces objectifs peuvent être réexaminés et adaptés;
- détermination d'un salaire au rendement.

Une fois le rapport de travail «sous protection» terminé, le service de coordination garde la responsabilité pour la suite de l'évolution, même si le rapport de travail a été interrompu avant les délais prévus. En cas de difficulté, le service de coordination peut être consulté dans des délais très brefs, pour tenter de trouver des solutions aux problèmes.

Autres tâches du service de coordination:

- coordination entre le thérapeute, l'assistant(e) social(e) et la personne chargée de l'orientation professionnelle, dans l'optique d'une meilleure collaboration et d'une bonne transparence;
- encouragement actif de la collaboration entre des projets semblables dans une région donnée; un bon travail de relations publiques permet d'attirer l'attention sur les besoins et les préoccupations des personnes souffrant d'un handicap mental ou social.

### *Candidat(e)s*

Le projet s'adresse à des personnes dont la situation momentanée (chômage prolongé, séjours en clinique, etc.) ne leur permet pas d'accomplir un travail normal à 100 pour cent ou engendre une forte fluctuation de leurs performances, mais qui souhaitent néanmoins reprendre une activité rémunérée régulière. L'objectif de l'opération: retrouver un emploi stable et normal après 2 à 3 ans. Le service de coordination s'efforce de trouver un emploi correspondant aux besoins et aux capacités actuelles du/de la candidat(e) – et par conséquent de lui donner la possibilité de participer à la vie sociale dans le domaine du travail.

L'offre s'adresse à des personnes souffrant de difficultés mentales ou sociales et dont la situation momentanée ne leur permet pas de remplir les conditions requises dans un rapport de travail habituel.

Les critères d'admission sont les suivants:

- le/la candidat(e) a conscience de ses difficultés personnelles et se déclare disposé(e) à occuper un emploi correspondant à ses capacités momentanées; il/elle accepte une prise en charge régulière à son travail;
- sa capacité de travail est de 50 pour cent au moins, et il/elle a déjà occupé un emploi «normal»;
- le traitement psychiatrique est assuré;
- l'assistance sociale est garantie;
- le/la candidat(e) a suivi une préparation destinée à faciliter l'insertion sociale et au travail;
- il/elle est motivé(e) à travailler.

Les candidat(e)s s'annoncent personnellement ou par l'intermédiaire d'une institution sociale. Afin d'effectuer le meilleur placement possible

et de prévenir au mieux tout échec, le service de coordination accorde une grande importance aux entretiens préalables, qui permettent notamment d'évaluer la motivation et les capacités du candidat ou de la candidate. Le service s'informe en outre auprès d'entreprises ou de services d'assistance qui ont déjà suivi le/la candidat(e), afin de compléter l'image et de pouvoir évaluer les difficultés prévisibles.

### *Entreprises*

Les entreprises privées de l'Oberland zurichois doivent être rendues attentives à la situation des personnes souffrant de handicaps mentaux et sociaux, et incitées à prendre des responsabilités, en participant au projet d'emplois «sous protection», c'est-à-dire en prévoyant dans leur entreprise un ou plusieurs de ces emplois, selon l'importance de l'entreprise.

L'entreprise qui souhaite établir un ou des emplois «sous protection» doit accorder une attention particulière aux points suivants:

- l'emploi «sous protection» ne fait pas partie des emplois strictement nécessaires à la bonne marche de l'entreprise, afin que les performances demandées à la personne engagée puissent être adaptées aux possibilités individuelles;
- l'entreprise accepte qu'une information détaillée sur la collaboration avec des personnes souffrant de difficultés mentales ou sociales soit fournie à tous les cadres et collègues concernés;
- les cadres responsables de la personne handicapée sont disposés à participer régulièrement à des entretiens portant sur l'état du processus d'intégration; la direction leur donne la possibilité de se libérer pour ces entretiens;
- le travail est rémunéré en fonction des performances réalisées; le service de coordination s'occupe du versement de prestations complémentaires par l'AI ou d'autres institutions sociales;
- toutes les personnes qui participent à l'expérience savent qu'il faut compter avec des échecs ou des interruptions du programme; une interruption d'un rapport de travail «sous protection» ne doit toutefois pas nécessairement être considérée comme un échec.

Pour que le projet puisse constituer une part intégrante de la politique d'entreprise, il nous semble nécessaire que la direction de l'entreprise prenne une décision de principe en faveur d'un tel engagement. En un premier temps, il faut donc prendre contact avec la direction de l'entreprise intéressée; une telle approche permet d'obtenir plus facilement des promesses ou des engagements.

Après la première prise de contact, un entretien plus approfondi avec la direction de l'entreprise permet de décrire le projet et de déterminer les possibilités de participation qui s'offrent à l'entreprise. Si celle-ci décide de s'engager, on peut alors discuter de la marche à suivre.

Lorsque cela s'avère possible, une séance d'information est organisée dans l'entreprise, ce qui permet de donner plus de poids au projet et d'y associer le personnel. Lors de cette séance, l'on fournit des informations sur les difficultés spécifiques des personnes souffrant de troubles mentaux ou sociaux, avant de présenter le projet, en associant les chefs de services ou de section concernés (éventuellement aussi des collaborateurs ou des collaboratrices) au processus décisionnel.

Par la suite, le service de coordination visite les différents postes de travail, afin de pouvoir élaborer pour chaque emploi une liste des conditions que devront remplir d'éventuel(le)s candidat(e)s. Ce travail débouche sur une description détaillée de l'emploi, avec une liste de toutes les conditions requises (qualification, performances à fournir, quantité de travail et possibilités de perfectionnement).

#### **4. Commission et Comité de travail IBIZA**

La commission est composée de personnalités de renom issues des milieux économiques et politiques ainsi que d'institutions sociales. Outre le soutien public qui est ainsi accordé au projet IBIZA, l'activité des membres de la commission comprend également des contacts préalables avec les entreprises.

Le comité de travail est composé de représentant(e)s d'autres projets semblables, des syndicats, des cliniques, d'organisations s'occupant de toxicomanes, etc. Il se réunit régulièrement pour suivre et évaluer le projet selon des critères professionnels, et pour soutenir le ou la responsable du projet dans ses différentes tâches d'administration et d'organisation. Les principales activités du comité sont les suivantes:

- il établit une planification annuelle et fixe les objectifs;
- il prépare des documents et des feuilles d'information destinées à fournir aux personnes intéressées des renseignements sur le projet;
- il cherche des entreprises disposées à accueillir une personne handicapée;
- il organise des séances d'information et s'occupe des relations publiques;
- il maintient le contact avec la commission;
- il exerce un pouvoir délibératif et décisionnel pour toutes les questions importantes qui ont trait au projet IBIZA;
- il discute de cas individuels;
- il procède à une évaluation de son propre travail.

#### **5. Finances**

Les responsables du projet souhaitent un financement mixte, avec des contributions de l'Office fédéral des assurances sociales et du canton. Le solde devrait être couvert par des dons privés.